



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint Denis, le 13/08/2021

Appel à projets 2021

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

La Préfecture de La Réunion lance l'appel à projets MILDECA 2021 (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) relatif à :

- La prévention et à la lutte contre les conduites addictives ;
- Une meilleure prise en charge du développement de compétences psycho-sociales des victimes et de leur entourage.

Les conduites addictives constituent un défi majeur et un enjeu de santé publique, tant au niveau national que sur le territoire. Elles induisent :

- Des dommages sanitaires et sociaux
- Des conséquences sur l'insécurité des quartiers (trafic et consommation de nouvelles drogues de synthèse (NPS)
- Nouveaux produits chimiques psychoactifs (NPCP)
- Une recrudescence de la délinquance chez les jeunes due à la consommation excessive de ces produits
- Des coûts de prévention élevés pour les finances publiques.

Cet appel à projets a été élaboré en tenant compte du contexte sanitaire. En effet, les comportements addictifs se sont aggravés avec la crise COVID et, en particulier, la consommation de produits psychoactifs a particulièrement augmenté en France et à l'outre-mer.

Trois axes prioritaires de l'appel à projets

- Assurer le respect de la réglementation et mieux encadrer, sur le plan juridique, la publication des publicités du tabac et d'alcool dans les rues, les magazines et les affichages de grande distribution.
- Soutenir les actions de prévention et de sensibilisation des risques liés à la consommation par des publics fragiles (jeunes, personnes sans abri...).
- Accompagner les communes pour élaborer une politique locale de prévention et de lutte contre les addictions.

Demandes de subvention

Les demandes de concours financier doivent être téléchargées :

- Sur le site internet de la Préfecture : www.reunion.pref.gouv.fr ou
- Sur la plateforme d'information Drogues et Dépendances : www.peidd.fr.

Les demandes de subvention doivent être adressées :

- **De préférence par envoi numérique** à l'adresse électronique suivante :
mildeca-reunion@reunion.pref.gouv.fr (copie : benjamin.gerard@reunion.pref.gouv.fr).
- **Ou par la Poste** à l'adresse suivante :
Préfecture de la Réunion
Mission Cohésion sociale et Jeunesse (SPSCJ)
MILDECA-REUNION
6, Rue des Messageries
97400 Saint-Denis La Réunion
(à l'attention de Benjamin GERARD)

La date limite de réception de dossiers est fixée au 01 Octobre 2021 à 17h (heure locale)

Préfecture de La Réunion
Service régional de la
communication interministérielle

Tél : 0262 40 77 77 - Mél : communication@reunion.gouv.fr

6 rue des Messageries, 97404 Saint-Denis cedex

www.reunion.gouv.fr - Twitter/Facebook : @Prefet974